



Cabinet de la directrice académique

Dossier suivi par Samira Belahcini Téléphone 03 89 21 56 14

Adresse postale 52-54 Avenue de la République B.P. 60092 68017 Colmar cedex Colmar, le 29 mai 2020

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

Objet : Phase 2 du déconfinement

Le Premier Ministre a présenté à la Nation, hier 28 mai, les principes du processus du déconfinement qui entrera dans sa deuxième phase à partir du 2 juin prochain. Le département du Haut Rhin fait désormais partie des territoires classés verts.

Dans ces conditions, l'objectif pour notre service d'éducation est la réouverture de <u>toutes</u> les écoles et de tous les collèges et lycées du Haut-Rhin.

Comme l'a réaffirmé notre Ministre, le principe d'une réouverture généralisée relève très clairement d'une urgence à la fois sociale et éducative. Il s'agit pour chacun d'entre nous, à la place qui est la sienne, de permettre au plus grand nombre d'enfants de retrouver au plus vite le chemin de la classe. Dans la période qui s'ouvre, tout enfant dont les parents souhaitent sa présence à l'école doit impérativement pouvoir être accueilli, au moins sur une partie de la semaine, et ce quel que soit le niveau de scolarisation.

En ce qui concerne la scolarité des enfants en situation de handicap, l'objectif est d'atteindre dès la semaine du 2 juin l'ouverture de toutes les classes ULIS.

Si la situation sanitaire du département s'est améliorée, ce dont nous nous réjouissons, celle dans laquelle nous nous trouverons en septembre prochain nous reste encore toutefois à cette heure inconnue. J'invite en conséquence les équipes à mettre à profit les semaines à venir pour définir, au regard des contraintes matérielles et humaines rencontrées au sein de chaque école, des organisations d'ores et déjà susceptibles d'accueillir tous les élèves dont les parents ont fait le choix de rescolariser dès maintenant leur enfant. Ces nouvelles organisations constitueront les bases éprouvées de celles à mettre en place en septembre 2020 lorsque tous les enfants seront rentrés en classe. Dans ce cadre, les représentants des parents d'élèves pourront apporter leur contribution à la réflexion. Les modalités de fonctionnement des écoles seront présentées lors d'un conseil d'école réuni avant les congés scolaires d'été.

Les principes de cette seconde phase de déconfinement confirment la nécessité absolue du strict respect des prescriptions du protocole sanitaire et notamment l'effectif maximal de quinze élèves par groupe. Cette norme pourra conduire les équipes à instaurer des modalités d'alternance dans l'organisation des temps d'enseignement (2 jours/2 jours, matin/après-midi, semaine A/semaine B). Les communes ou établissement publics de coopération intercommunale qui le souhaitent et sont en capacité de le faire, pourront proposer aux familles intéressées un accueil complémentaire en lien avec les enseignements. Les inspecteurs de l'éducation nationale et leurs équipes se tiennent à la disposition des élus et des personnels enseignants pour les aider dans l'élaboration de ce programme « 2S-2C » (« sport, santé, culture, civisme ») avec l'appui des partenaires locaux déjà identifiés et susceptibles de prendre part à ce dispositif. Une fiche de présentation du dispositif « 2S-2C » est jointe en annexe de ce courrier.

Depuis le début de cette crise sanitaire inédite, j'ai toujours pu compter sur votre engagement affirmé pour surmonter difficultés et contraintes, assurer la continuité pédagogique et garder ce lien si précieux avec les parents. La nouvelle étape qui commence est complexe. Elle mobilisera pleinement nos compétences, notre pragmatisme et notre capacité d'adaptation. Il nous appartient plus que jamais, dans ce contexte si singulier, de permettre à l'école de la République de répondre pleinement à l'obligation d'instruction et d'en garantir le droit pour tous les élèves.

Anne-Marie MAIRE